



## MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

### RÈGLEMENT NO 1204

---

#### **RÈGLEMENT NO 1204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE FIXER LA LIGNE DES HAUTES EAUX DU LAC ELGIN**

---

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin;

ATTENDU QUE la firme RAPPEL a déposé un rapport de délimitation de la ligne des hautes eaux du lac Elgin en août 2021;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Julie Lamontagne lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour de février 2022;

ATTENDU QUE la première adoption du projet de règlement no 1204 a été effectuée à la séance du 14 mars 2022 ;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 11 avril 2022;

ATTENDU QUE la deuxième adoption du projet de règlement no 1204 a été effectuée à la séance du 11 avril 2022 ;

ATTENDU QUE la journée d'inscription au registre a été tenue et que le nombre de signatures est insuffisant pour déclencher un référendum ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Therrien,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement no 1204 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin soit adopté, statué et décrété par ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

La définition de *Ligne des hautes eaux* à l'article 2.7 intitulé *Terminologie* est modifiée afin d'ajouter ce qui suit :

Dans le cas du lac Elgin, la ligne des hautes eaux est à une altitude de 271,65m.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Denyse Blanchet  
Mairesse

---

William Leclerc Bellavance  
Directeur général / Greffier-trésorier

Avis de motion :	14 février 2022
Adoption du premier projet de règlement :	14 mars 2022
Assemblée publique de consultation :	11 avril 2022
Adoption du deuxième projet de règlement :	11 avril 2022
Demande d'approbation référendaire :	16 mai 2022
Adoption du règlement :	16 mai 2022
Certificat de conformité :	13 décembre 2022
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	<b>13 décembre 2022</b>